

E. Peru

✓
 ROGER MASSON
 (colonel-brig.)

Mont Pèlerin s/Vevey, le 15 oct. 1949.

Confidentielle
Personnelle

Recommandée

Affaire Pérou.

*aa 109,
 z*

Monsieur le ministre Dr. A. Zehnder,

Chef des Affaires politiques
 Département politique fédéral

B e r n e .

Monsieur le ministre,

Le lundi 12 sept. 49, vous avez bien voulu recevoir à votre bureau Monsieur Rivera Schreiber, ministre plénipotentiaire du Pérou et moi-même, accompagné de M. Seiler. Ledit ministre vous déclara avoir été chargé par son gouvernement de préparer en Suisse (Oerlikon) un achat de canons 20 mm Oe. destiné à l'armée péruvienne. J'avais pris la responsabilité de cette entrevue, après avoir constaté que M. Rivera Schreiber possédait un document officiel du gouvernement péruvien, dont la signature avait été légalisée par notre chargé d'affaires à Lima, document qui précisait entre autres que le matériel de guerre acheté en Suisse ne serait pas réexporté. Après avoir constaté que le mandat de M. Schreiber remplissait toutes les conditions exigées par notre Département politique, vous avez dit à ce délégué que rien ne s'opposait au dit achat et que nos autorités permettraient le départ du matériel.

Le 26 sept., j'ai accompagné, comme prévu, M. Schreiber à Zurich-Oerlikon pour discuter avec M. Bürle le principe d'une commande de matériel. Or, quelques minutes avant de prendre contact avec ce dernier, Monsieur Schreiber me confia, à ma grande stupéfaction, que le matériel envisagé (ou du moins la plus grande partie de la commande éventuelle) n'était pas destiné au Pérou... J'exprimais à M. Schreiber mon étonnement qu'un ministre, muni d'un document officiel authentique se prête à de pareilles transactions et je lui précisai que, comme officier suisse notamment, je ne pouvais collaborer ou prendre une responsabilité quelconque dans une telle opération. Que finalement, - moi étant de bonne foi - nous avons trompé nos autorités!



2)

Car finalement M. Schreiber venait offrir à une firme suisse, contre une importante commission, un "pavillon" destiné à couvrir une affaire traitée avec un pays vers lequel notre gouvernement n'autorise pas l'exportation de matériel de guerre suisse. Comme le document présenté par M. Schreiber est bien "authentique" et a été rédigé par le Gouvernement péruvien, il faut admettre - et c'est le cas - qu'il s'agit d'une conspiration entre plusieurs ministres en activité destinée à réaliser des profits personnels. Nous reconnaissons là la mentalité sud-américaine. J'ai précisé à M. Schreiber que son document ne serait valable à nos yeux que si du matériel pouvait être commandé uniquement pour le Pérou pour sa propre défense nationale.

J'ignore actuellement si des pourparlers ont continué entre M. Schreiber (entre temps retourné à Londres) et Oelikon qui ignorait également, au début, le caractère spécial des démarches de M. Schreiber.

Je tenais cependant à vous faire part de ce qui précède, parce que, collaborateur volontaire et officieux de notre Service technique militaire, je ne puis m'occuper que d'affaires rigoureusement propres et qu'il m'importe avant tout de faire acte de loyauté envers nos autorités. Information prise ce matin auprès de notre Service technique militaire, aucune demande de livraison de matériel de guerre pour le Pérou n'a été présentée. Je vous serais donc reconnaissant de conserver à la présente lettre son caractère strictement confidentiel et de ne prendre aucune mesure spéciale de contrôle dans cette affaire. Si un achat devait être finalement réalisé sur la base du document Schreiber, il sera encore temps de faire prendre des informations par notre chargé d'affaires au Pérou pour obtenir de ce dernier la confirmation qu'une commande éventuelle de matériel est bien destinée à l'armée péruvienne. Devant me rendre à Berne un jour de la semaine prochaine, je ne manquerai pas de vous prier de me recevoir un instant. Veuillez agréer, Monsieur le ministre, les assurances de ma considération la plus distinguée

R. Mallon.